

## encore plus d'avantages

- **une grande disponibilité**

Bien que l'horizon de placement conseillé soit de minimum 8 ans, vous pouvez, à tout moment, effectuer **des retraits périodiques ou occasionnels**.

Vous pouvez prélever maximum 15% par an de la réserve constituée à la fin de l'année précédente (avec un maximum de 25.000 euros), **sans frais**.

Au delà, une indemnité de retrait, de même qu'une pénalité liée aux circonstances du marché, peuvent être appliquées.

- **une formule souple**

Savez-vous que vous pouvez déjà accéder à **crest classic à partir de 2.500 euros**? Des **versements complémentaires** sont possibles **dès 1.250 euros**. Les versements sont soumis à une taxe de 1,1% et à un chargement d'entrée.

- **autres atouts**

Il n'y a **pas de précompte mobilier** sous certaines conditions.

Si vous le souhaitez, votre courtier d'assurances ou agent bancaire AXA vous expliquera volontiers comment planifier **vosre succession** de façon **avantageuse** grâce à **crest classic**.

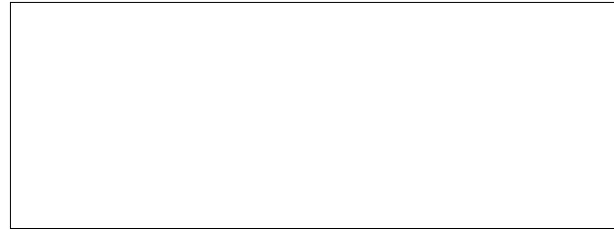
- **PhoneLife : l'information financière ☎ 078 15 78 94**

Avec *PhoneLife* tous les jours de la semaine, de 6 h à minuit, vous pouvez consulter la situation de votre épargne, le taux d'intérêt garanti ou demander des retraits partiels.

## intéressé ?

Vous trouverez plus d'informations concernant ce produit et les coûts qui y sont associés auprès de **vosre courtier d'assurances ou agent bancaire AXA** ainsi que dans la « fiche info financière assurance vie **crest classic** » ci-jointe.

vosre courtier d'assurances ou agent bancaire AXA



En Belgique, le Groupe AXA vous propose un large éventail de produits bancaires et d'assurances qui offrent à vosre situation personnelle une solution adaptée.

auto

habitation

crédits

épargne

placements

services financiers

protection de l'entreprise

protection de la vie

[www.axa.be](http://www.axa.be)

assurance épargne

mon épargne fructifie  
en toute sécurité /  
**aujourd'hui, demain  
et à l'avenir**



7.06.0714 - 0111 - E.R. - Mieke Debeerst, AXA Belgium sa, Boulevard du souverain 25 - 1170 Bruxelles

**3,05%**  
rendement en 2010

**crest classic**

AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 pour pratiquer les branches vie et non-vie (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979) - Siège social: boulevard du Souverain 25 B-1170 Bruxelles (Belgique) - Internet: [www.axa.be](http://www.axa.be) - Tél.: 02 678 61 11 - Fax: 02 678 93 40 N° BCE: TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles

réinventons /  
l'assurance épargne



réinventons /  
l'assurance épargne



## la certitude d'un beau taux d'intérêt, garanti pendant au moins 8 ans

Un beau taux d'intérêt et de préférence, garanti aussi longtemps que possible. C'est ce que vous recherchez pour votre épargne. Vous ne voulez pas non plus prendre de risques. Vous préférez miser sur la sécurité. Mais cela est-il encore possible dans un monde financier constamment en mouvement ?

### AXA voit les choses autrement

et vous propose **crest classic**, une assurance épargne de la branche 21 d'AXA Belgium.

Avec **crest classic**, vous êtes sûr d'obtenir un beau taux d'intérêt. Et pour prouver que les choses peuvent être différentes : ce taux, appliqué à votre versement, est garanti pendant au moins 8 ans. Ajoutez à cela une garantie de capital solide, et vous constatez immédiatement que votre épargne n'a rien à craindre durant les prochaines années !

“ Mon épargne ?  
Elle est en sécurité  
grâce à **crest classic**. ”



## un beau taux d'intérêt garanti

Le rendement de **crest classic** repose principalement sur **le taux d'intérêt garanti**. **Crest classic** garantit durant au moins 8 ans le taux d'intérêt en vigueur au moment du versement. A ce taux peut s'ajouter une **participation bénéficiaire**.

**En 2010 crest classic a ainsi offert un rendement de 3,05% sur base annuelle.**

Même si ce résultat ne constitue pas une garantie pour les rendements futurs, il prouve la qualité de la gestion du fonds général d'AXA Belgium.

La participation bénéficiaire de 2010 sera soumise pour entérinement lors de la prochaine assemblée générale d'AXA Belgium.

## une sécurité maximale

**Crest classic** vous offre une **garantie de capital**. Concrètement, cela signifie que votre épargne nette, y compris les intérêts capitalisés et les participations bénéficiaires attribuées, est **protégée**.

En outre, ces intérêts produisent à leur tour des intérêts, selon le principe de la capitalisation.

**Votre épargne continuera** ainsi de **fructifier en toute sécurité**. Elle est disponible selon les modalités décrites au verso.

De plus, les montants nets que vous versez dans **crest classic** sont investis dans le fonds général d'AXA Belgium, composé d'**actifs de qualité soigneusement sélectionnés** et géré de manière professionnelle par des experts financiers. Un gage de **sûreté** et de **sécurité** supplémentaire.

rendement  
en 2010  
**3,05%**

garantie de capital

beau taux d'intérêt  
garanti